



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 6424

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention du M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation des mines et usines SIMO, constituant ensemble la branche uranium naturel de la COGEMA (elle-meme filiale a 100 p 100 du CEA), a la suite du plan de re-structuration envisage par la direction de cette entreprise et qui entrainerait la suppression de 320 emplois dans les trois divisions minierees de la Haute-Vienne, de l'Herault et de la Vendee. Cette situation grave est tout d'abord le resultat d'une politique de rentabilite financiere obtenue par un developpement continu de la productivite (plus de 40 p 100 de 1980 a 1985, au detriment de l'emploi en chute constante : 635 emplois supprimees de 1980 a 1987 pour une production en progression de 249 tonnes). Cette situation est egalement due a une politique qui, sous couvert de privilegier les gisements dits a teneur favorable, s'oriente ouvertement vers un approvisionnement issu essentiellement de l'etranger et notamment du Canada, au detriment des mines francaises. Il s'eleve aussi avec la plus grande vigueur contre la poursuite intolerable des importations d'uranium en provenance d'Afrique du Sud et de Namibie. Ainsi, le nouveau plan de re-structuration en cours engage, s'il n'y etait pas fait obstacle, la liquidation a court terme de l'exploitation d'uranium en France. Une autre politique est possible, qui contribuerait a l'independance energetique de notre pays a travers le developpement de sa filiere uranium. Pour cela, il faut investir dans la recherche, la formation, l'amelioration des salaires, l'embauche et la stabilite de l'emploi et non pas augmenter encore la recherche militaire comme l'entreprend le CEA avec les 13 milliards de centimes de dividendes que lui a verses en 1987 la COGEMA. Les etudes les plus recentes demontrent de facon incontestable que c'est dans les pays ou les salaries sont les mieux formes, les mieux payes et ont les plus grandes garanties d'emploi que les entreprises obtiennent les meilleurs resultats. En consequence, il lui demande ce qu'il compte faire pour s'opposer d'urgence au plan de suppression d'emplois prevu par la COGEMA et concernant sa branche uranium naturel. Plus generalement, il lui demande qu'elles mesures il compte prendre pour que EDF entreprise publique, puisse s'approvisionner a hauteur de 50 p 100 de ses besoins immediats dans les mines situees en territoire metropolitain et en payant a un juste prix la production francaise. Il en va de l'avenir de l'exploitation d'uranium en France et de l'independance energetique de notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - La societe Cogema a annonce une serie de mesures destinees a accroitre la productivite de sa branche uranium naturel et en particulier de ses trois divisions minierees (Herault, Haute-Vienne et Vendee). Ces mesures se traduisent par une suppression d'environ 320 emplois sur 2 500, repartie sur l'ensemble des sites de cette branche. Elles sont dictees par la necessite pour Cogema de maintenir la competitivite des productions francaises. En effet, Cogema ne peut rester a l'ecart du mouvement general de reduction des couts impose par la baisse des cours de l'uranium dans le monde. Un tel effort, loin de compromettre la mise en valeur du potentiel national ou d'etre le prelude de son abandon, est necessaire pour consolider les performances et les positions de la societe sur le marche international du combustible nucleaire, face a des concurrents qui disposent de gisements de qualite exceptionnelle et beneficent d'une evolution favorable des parites monetaires. Cette decision n'est pas non plus contraire a l'independance energetique nationale, car celle-ci trouve sa

securite d'approvisionnement a long terme dans les ressources tres importantes identifiees dans notre sous-sol par un travail soutenu de prospection geologique et non dans une exploitation immediate de ces ressources qui tendrait a les epuiser. La production des mines francaises contribue neanmoins a environ 50 p 100 des besoins d'EDF Par ailleurs, aucun contrat d'approvisionnement d'uranium n'a ete signe avec l'Afrique du Sud et la Namibie depuis plus de dix ans. Le plan social engage par la Cogema n'est donc aucunement lie a une importation d'uranium de ces pays. Une telle restructuration comporte toujours des consequences difficiles pour le personnel et pour les regions ou l'activite est reduite. A ce titre, Cogema a presente un plan social pour compenser ces effets et rechercher le reclassement des agents dont l'emploi est supprime. Ce plan social est en cours d'application, et il semble acquis a ce jour que l'ensemble des suppressions d'emplois pourra etre effectue sans licenciement. Cogema met en oeuvre, de plus, des mesures pour favoriser, dans les bassins les plus sensibles, le developpement d'activites de reconversion.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6424

Rubrique : Minerais et metaux

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3509